

ANCIEN TESTAMENT

DOCUMENTS – 4. PSAUME 16

- D. 1 L'hébreu des versets 2b-4a est si obscur qu'Osty a renoncé à en proposer une traduction et, fait exceptionnel, se contente de points de suspension. Aussi, convient-il de commencer l'interprétation appropriée par un autre endroit que le début.
- D.2 Aux versets 5-6, l'idée maîtresse est que Yahvé est la part d'héritage du psalmiste. Or d'après Nb 18,20-24; Dt 10,9; 18,1-2, cette expression concernait d'abord les lévites. Plus précisément, il pourrait s'agir des lévites du Royaume du Nord qui, protestant contre le culte cananéen du Veau, étaient descendus après les schisme de Jéroboam dans les Royaume du Sud. Mais là ils ont dû être nombreux à ne pas posséder de terre (2Ch 11,13-17 et cf. Ex 32,29). À la place des lots de terrain, on s'était mis à dire que c'est Yahvé qui était leur part d'héritage. Et ici le psalmiste fait sien cette symbolique, ou plutôt il exprime avec l'imagerie de l'héritage ce qu'a dû être la spiritualité des lévites dès l'origine : une option résolument yahviste.
- D.3 Fort de cet éclairage, il est possible de revenir aux versets 1-4 et de les comprendre comme l'expression d'une sorte de conversion et de confession de foi. En effet, on a pu traduire avec une certaine vraisemblance les versets 2b-3 de la manière suivante : "il n'est personne au-dessus de toi et, quant aux "saints" qui étaient dans le pays et aux Puissants en qui j'ai mis mes délices ah ! que se multiplient leurs souffrances d'enfantement et que se prolonge leur luxure !". Et voici alors comment on peut interpréter ces versets. Il y aurait trois passages ou transitions ou conversions : de la foi générale en Dieu (Élohim) à la foi spécifique en Yahvé (1-2a), de la croyance à plusieurs seigneurs ou baals (*qedoshim* : saints) à un seul Seigneur qui est Yahvé (2b-3a), de pratiques morales ou liturgiques cananéennes répréhensibles à un pur yahvisme (3b-4a). Le yahvisme de ce chantre est ainsi plus qu'une croyance passivement reçue, c'est l'objet d'une décision personnelle, d'un renoncement et d'un choix.
- D.4 Le poète emploie donc une série de distinctions : il se distingue des anciens habitants du pays et de leurs croyances et pratiques (1-4) ; il se distingue de la masse des Israélites qui ne sont pas lévites (5-6) ; il se distingue en lui-même un "je" et un "cœur" : celui-là diurne, conscient et agissant, celui-ci nocturne, inconscient et accueillant ; il distingue, en dessous même du registre du cœur, une chair et un souffle de vie qui sont menacés.

On peut donc coïncider avec le mouvement de foi qui entraîne le poème. Ce mouvement est causé par une logique de la foi. La foi a pour objet un Vivant vivifiant et le choix d'un certain nombre de moyens qui mettent les vivants menacés en relation vive avec la source de vie sur un chemin de vie. Mais il faut compter avec l'inertie, avec le fait qu'après quelque temps les moyens sont pris pour des fins et cessent ainsi d'être médiations entre la Vie et les mortels. C'est pourquoi le recommencement de la vie de l'esprit a partie liée avec une négation et une abnégation. On renonce à la possession, à la puissance, à certaines institutions, à des lois et à des coutumes au moyen desquelles on tentait vainement d'exorciser la mort. Et inversement, le détachement et la distanciation par rapport à une tradition spirituelle jugée désormais inerte, a pour contrepartie un renouvellement de l'attention au Vivant vivifiant et à la disproportion qui existe entre les moyens et la fin, et donc à une remise confiante de soi entre les mains de celui devant qui on décide de se tenir.